

“ laissé partir. J'attends et j'espère. ” “ Ce qui me fait le plus
“ de peine, remarque-t-il, c'est que mes parents vont souffrir
“ toute l'année de l'appréhension de me voir partir, tandis
“ qu'ils se seraient faits à mon départ avec la grâce de Dieu.
“ Enfin ce que Dieu fait est bien fait ! ”

“ Dieu éprouve les instruments avant de s'en servir.”
Cette parole se réalisait pour l'abbé Nempon, comme pour
saint François Xavier auquel il devait l'appliquer. Il craignait
même une autre épreuve, celle du professorat (1). “ Que
“ deviendrai-je, si l'on me nomme professeur, écrit-il à un
“ ami, moi qui tombe maintenant sous la loi commune ?
“ Qu'en penses-tu ? Trois ans loin de mes Coréens, de mes
“ Chinois, de mes Tonkinois, de mes Japonais ! ”

Cette épreuve lui fut épargnée. Au mois d'octobre 1882
l'abbé Nempon reprit sa place au grand séminaire. La plupart
de ses condisciples, ses amis de cœur et de vocation, man-
quaient au rendez-vous : moins favorisés que lui, ils avaient
été dispersés dans les collèges par la loi du professorat.
“ Comment vivre où l'on ne doit pas être ? s'écriait-il. Si je
“ goûte ici quelque joie, c'est parce que je sais que j'y suis
“ par la volonté de Dieu. Sans cela je ne saurais que devenir.”
— “ Je ne saurais vous exprimer tout ce que j'ai souffert
“ dans ces trois mois de séminaire, écrivait-il au lendemain de
“ cette épreuve ; j'étais seul, tout seul, sans personne qui eût
“ les mêmes idées que moi, sauf un vieil ami.”

Il attendit “ l'heure de Dieu ”, se maintenant dans la foi
inébranlable en sa vocation et dans la ferme résolution d'y
répondre dès que les circonstances le permettraient. “ Si
“ Dieu me veut missionnaire, disait-il, personne ne pourra
“ m'empêcher de l'être, et rien ne me séparera de l'amour de
“ Jésus-Christ et des âmes. J'ai résolu de sauver les âmes,
“ le plus d'âmes possible. C'est mon but. Je ne le quitte ni

1. Dans le diocèse de Cambrai la plupart des séminaristes sont envoyés dans les
collèges après leur cours de Philosophie ou leur première année de Théologie. Ils
y restent trois ans et reprennent ensuite leurs études au point où ils les ont
laissées. Cette mesure permet de fournir le personnel des collèges, et procure aux
jeunes lévites une heureuse occasion d'avancer dans leurs études et de se former
eux-mêmes par une première expérience de l'apostolat. Le nombre des séminaristes
répartis dans les diverses Institutions s'élève encore aujourd'hui au nombre de
cent cinquante.